



l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille et Vilaine et les communes issues du territoire de Fougères Agglomération qui la composent souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG), afin de renforcer leurs actions sur leurs champs d'intervention partagés. Cette convention, d'une durée de 5 ans, s'appuie sur un diagnostic du territoire, joint à la présente délibération, et vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes de Fougères Agglomération.
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de service existante, par une mobilisation des cofinancements.
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Au regard des besoins identifiés, les objectifs partagés entre la CAF et les collectivités locales sont les suivants :

#### **Petite Enfance (0-3 ans) :**

- Le maintien de l'offre d'accueil individuel

#### **Le maintien de l'offre d'accueil individuel Enfance et Jeunesse (3-17 ans)**

- Le soutien à l'inclusion
- Le renforcement de l'offre jeunesse

#### **Parentalité – Vie sociale**

- L'accompagnement des publics vulnérables
- Le soutien de la parentalité

#### **Accès aux droits**

- L'accompagnement des publics vulnérables et isolés,
- L'amélioration de l'effectivité de l'accès aux droits.

En signant la CTG, la CAF, Fougères agglomération et ses communes membres s'engagent à mettre en œuvre et à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du plan d'actions.

Un comité de pilotage, composé à parité de représentants de la CAF, de Fougères Agglomération et des communes membres, sera chargé d'assurer le suivi de la réalisation des objectifs. Celui-ci se réunira une fois par an.

En parallèle, 5 comités par secteur sont aussi organisés. Les communes de Billé, Parcé, Combourtillé, St-Ouen-des-Alleux, Rives-du-Couesnon, La Chapelle Saint-Aubert et Saint Christophe-de-Valains représentent le secteur sud.

Un chargé de coopération par secteur aura la charge d'animer cette convention. Le secteur sud sollicite la CAF, pour la création d'un poste à hauteur de 0,5 équivalent temps plein (ETP). La commune de Rives-du-Couesnon en sera le chef de file pour assurer la coordination de ce service. Une entente entre les communes issues de ce secteur sera créée afin d'en assurer la charge financière de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention territoriale globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les communes membres de Fougères Agglomération, dont fait partie la commune de Rives-du-Couesnon ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention ;

- **APPROUVE** la création d'un poste de chargé(e) de coopération à hauteur de 0,5 ETP pour le secteur sud.

<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

- Madame le Maire informe qu'un locataire s'est positionné pour le logement du 3 Rue du Sabotier.

**La séance est levée à 17h15**

Signature des membres du Conseil Municipal présents à la réunion

<b>LES ELUS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>LES ELUS</b>	<b>SIGNATURE</b>
M. GARAVAGLIA		V. FRIGOULT	
L. BEAUGENDRE	ABSENTE	Y. COLLIN	
S. THOMAS		K. SOTO	ABSENTE
E. COURSIN		K. JOURDAN	
A. LACHUER		C. MARCHAND	
S. MARTIN			